

REGLEMENT INTERIEUR SKI CLUB

Depuis toujours, les institutions sportives et même professionnelles sont régies par des règles. C'est dans la rigueur et le respect de celles-ci que nous véhiculerons les valeurs du sport, mais aussi celles de la vie courante. C'est bien dans l'intérêt de notre structure, de son fonctionnement et de l'éducation de nos jeunes pour prétendre à l'excellence qu'il est nécessaire d'éditer ce règlement.

Chaque licencié devra en prendre connaissance et signer sa charte de conduite, gage d'une volonté de savoir être et de la rigueur indispensable au sport de haut niveau.

→ L'intégration des athlètes au sein des groupes est à la seule décision et validation des entraîneurs en fonction de leurs niveaux et de leurs capacités. Chaque année, cette intégration peut être remise en cause en fonction de l'investissement des familles et des enfants.

1) HORAIRES, PONCTUALITE, ASSIDUITE, COMPORTEMENT

- Chaque jeune, chaque athlète devra être concerné par la programmation, la planification des entraînements et des compétitions.
- L'athlète devra **respecter les horaires et les lieux de rendez-vous** définis par les entraîneurs (club, piste, bus etc..). Dans la mesure du possible il se rendra sur site **5 /10 minutes à l'avance** afin d'amorcer son échauffement et bien sûr d'optimiser le temps d'entraînement qui va suivre. En fonction des conditions météo, des changements de la programmation régionale et nationale, les horaires et les thèmes d'entraînement pourront être modifiés par les entraîneurs.
- L'athlète ne quittera pas l'entraînement avant l'horaire prévu et devra s'acquitter **des tâches communes liées à la séance**. (Détraçage, lissage, rangement et transport de piquets, débriefings etc..). Toujours dans un esprit d'optimisation des séances, ces tâches pourront avoir lieu après l'entraînement.
- Des séances supplémentaires de préparation physique, de vidéo ou d'entretien du matériel seront prévues par les entraîneurs et seront obligatoires.
- Les absences répétées, et surtout non justifiées ne seront pas tolérées. En cas d'indisposition quelle qu'en soit la raison, l'athlète ou les parents devront en informer l'entraîneur et le directeur sportif. **(maximum 2 absences injustifiées)**
- **Un comportement respectueux et exemplaire** sera exigé envers les entraîneurs et l'ensemble des adultes.

- L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les phases d'entraînement et de course. Il devra **être dans le sac**. Son utilisation pourra être acceptée en cas **d'extrême urgence**.
- Pour des raisons d'éthique, **la cigarette** autour des groupes du ski club **ne sera pas tolérée ainsi que la chique et l'alcool**.

2) SECURITE, MATERIEL

- Chaque jeune, chaque athlète devra obligatoirement se présenter à l'entraînement avec le matériel suivant :
 - * Forfait et licence en cours.
 - * Un casque homologué FIS, avec mentonnière obligatoire pour le slalom. Seuls les U16 et les U18 pourront en être dispensés mais devront posséder un protège dent.
 - * Une protection dorsale homologuée et à la bonne taille.
 - * protège-tibias et mains pour le slalom avec la taille de bâton adaptée.
 - * Un masque de protection UV minimum 3 ainsi que des écrans pour le mauvais temps.
 - * Un sac de départ avec 1 litre d'eau minimum ainsi que de quoi s'alimenter. (Barres, gels, graines etc...)
 - * Bâtons droits obligatoires pour tout le monde pour le ski libre, le géant et le slalom.
 - * La tenue officielle du ski club, une combinaison de géant ou slalom avec un short ou un sur chaud.
- Chaque jeune, chaque athlète devra être concerné par la valeur, la fragilité du matériel et l'entretien qu'il est nécessaire d'effectuer.
- Chaque athlète devra dès lors qu'il déchausse ses skis, les habiller avec des attache-skis prévus à cet effet.
Deux attaches pour les petites catégories (jusqu'à U12 1 année) et trois attaches pour les plus grands, quatre pour les skis de vitesse.
- Après chaque entraînement, les skis devront être séchés puis entretenus comme il se doit. Au moins un fartage d'imprégnation pour les grandes catégories.
- Seuls les entraîneurs entretiendront les skis destinés à la course. Seules les paires de skis fournies par le club seront entretenues par les entraîneurs.
- Le choix du matériel (taille des skis et bâtons, flex des chaussures, modèle) demeure à la décision des entraîneurs.
- Dans un souci de la préservation de l'intégrité des athlètes et de leur évolution, les chaussures et les skis devront être à la taille réglementaire et approuvés par les entraîneurs.
- Les chronomètres seront manipulés et installés par les entraîneurs et les licenciés qualifiés.

- Chaque athlète s'acquittera de son devoir de lissage, d'entretien de la piste, des piquets ou des filets dispensés par les entraîneurs.

3) IMAGE, RESPECT, SAVOIR ETRE ET COMMUNICATION

- Le ski club, ses adhérents et licenciés sont les acteurs de la promotion du haut niveau dans notre vallée. Chacun doit véhiculer une image ainsi qu'un comportement exemplaire basé sur les valeurs du sport, le respect de la montagne et surtout de nos collaborateurs de tous les secteurs.

REMONTEES MECANIQUES/PISTES

- Chacun d'entre nous se devra **d'être poli, le bonjour, le merci** et surtout **le sourire suffisent parfois à créer des liens**. Sans attendre de retour, l'exemplarité est notre seule arme et un gage d'éducation pour nos jeunes...
- L'accès aux **couloirs prioritaires est strictement réservé aux athlètes en cours d'entraînement**, aux licenciés qui actent sur le terrain. Chacun doit porter la tenue du ski club, être en possession de son forfait. Le tourisme nous fait vivre, il nous permet d'exister et de pratiquer notre passion commune. Nous devons respecter la clientèle et toujours véhiculer une image attractive, saine et exemplaire.
Les athlètes respecteront en cas de grosse fréquentation (vacances, weekend) la chronologie : **deux clients, un athlète et devront obligatoirement combler les sièges ascendants**. Nous serons solidaires avec les écoles de ski et embarquerons les élèves des cours collectifs quand ils en ont besoin. Le bon sens reste la règle principale.
- En entraînement et hors entraînement nos licenciés devront être exemplaires et respecter les consignes de sécurité, la priorité aux clients, la politesse et bien sûr le respect des règles liées aux remontées mécaniques.
- Chaque athlète respectera la vitesse sur des pistes ouvertes pour sa sécurité et celle de la clientèle.

ESF/MMS/AUTRES CLUBS

- Nos relations avec nos homologues des écoles de ski doivent être respectueuses, complémentaires et solidaires.
- Nous actons tous pour les mêmes raisons : la pratique de notre passion des sports de neige, l'éducation, l'avenir sportif et professionnel de nos jeunes. Nos objectifs sont différents mais imposent l'exemplarité et le respect de chacun. Nous devons travailler en symbiose avec nos écoles de ski qui constituent et construisent le vivier de nos clubs.
- Les « guéguerres » ainsi que les propos déplacés avec nos pairs ne seront pas tolérés. Nous devons véhiculer les valeurs d'humilité, de partage, d'amitié etc....ce qui reflète plus nos ambitions liées au sport de haut niveau.
- Les politiques « de bar » ou « de garde-corps » doivent être bannies au profit de discours positifs et utiles. Chacun renforcera son devoir de réserve et seuls

nos élus qualifiés s'impliqueront dans la politique liant le club, la station, la municipalité etc...

4) DEPLACEMENTS EN STAGE OU EN COMPETITION.

- Lors de ces déplacements, les licenciés mineurs sont sous l'entière responsabilité des entraîneurs. Ils devront donc respecter les règles dictées par ceux-ci ainsi que le règlement ci-dessus.
- Chaque jeune devra respecter la propreté des bus (**INTERDICTION AUX BONBONS, GATEAUX ET BOISSONS**), mais aussi des hôtels, des chambres et des sanitaires.
- Chaque jeune devra être en possession du matériel de sécurité obligatoire, ainsi que du matériel de sport nécessaire demandé par les entraîneurs.
- Le comportement des enfants est aussi important lors de nos déplacements qu'à domicile, sur la station, en rapport avec notre image, notre capacité à revenir sur site.

5) SANCTIONS

Pour tout manquement au respect de ces règles, **des sanctions** pourront être prises :

-PAR L'ENTRAINEUR

- * exclusion de la séance
- * privation de compétition
- * privation de matériel
- * sanctions en préparation physique

-PAR LE COMITE DIRECTEUR

- * sanctions administratives
- * sanctions financières
- * exclusion temporaire ou définitive

DATE :

SIGATURE DE L'ENFANT :

SIGATURE DES PARENTS :